

ANNEXES

ANNEXE A

CADRE DE RÉSULTATS DU GPE 2025

Acronymes :

AC	année civile (1 ^{er} janvier – 31 décembre)
d.i.	données insuffisantes
DP	domaine prioritaire
ESPIG	Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation
Ex.	exercice (1 ^{er} juillet – 30 juin)
GCTI	groupe consultatif technique indépendant
GESI	égalité des genres et inclusion sociale
N	Nombre
n.d.	non disponible
ODD 4	objectif de développement durable 4
PP	pays partenaire du GPE
PPFC	pays partenaire du GPE touché par la fragilité et les conflits
s.o.	sans objet

Pour plus d'informations sur les valeurs de référence, les jalons, les points de référence et les cibles, veuillez consulter l'annexe B. Notes techniques sur les données des indicateurs.

N° de l'indicateur	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4
--------------------	------------	-------------	---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------------------------------------

➤ BUT Produire rapidement des résultats en matière d'accès, d'apprentissage et d'égalité des genres dans le secteur de l'éducation grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, conçus pour le 21^e siècle

INDICATEURS MESURANT LES PROGRÈS SECTORIELS

1 Accès ; éducation préscolaire	Proportion de pays dotés d'un cadre juridique garantissant au moins une année d'éducation préscolaire gratuite et/ou obligatoire (Basé sur l'indicateur de l'ODD 4.2.5) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025
		Total	35,1	35,1					s.o.
		PPFC	22,2	22,2					s.o.
		N	74 PP (27 PPFC)	74 PP (27 PPFC)					
2 Accès ; éducation préscolaire ; égalité des genres	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire (indicateur de l'ODD 4.2.2) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : taux de participation		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025
		Total	64,4	65,2					80,7
		PPFC	53,8	52,4					76,1
		Fille	68,3	68,8					s.o.
3 Accès ; égalité des genres	i) Taux bruts d'admission en dernière année du a) primaire, b) premier cycle du secondaire (indicateur de l'ODD 4.1.3) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : taux bruts d'admission en dernière année d'études		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025
		Total a)	80,0	84,8					82,1
		b)	60,9	59,1					68,5
		PPFC a)	72,5	74,4					75,7
		b)	49,1	52,2					64,2
		Fille a)	78,6	83,5					s.o.
		b)	58,1	55,2					s.o.
		N a)	69 PP (27 PPFC)	63 PP (23 PPFC)					64 PP (23 PPFC)
		b)	70 PP (27 PPFC)	62 PP (23 PPFC)					64 PP (23 PPFC)

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4
3 Accès ; égalité des genres	ii) Taux d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter : a) le primaire ; b) le premier cycle du secondaire ; c) le deuxième cycle du secondaire (indicateur de l'ODD 4.1.4) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : <i>taux d'enfants non scolarisés</i>		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025
		Total	a)	17,1	16,0				7,3
			b)	20,9	20,4				14,2
			c)	38,7	37,5				32,8
		PPFC	a)	22,8	21,8				10,4
			b)	24,4	24,2				13,0
			c)	43,8	42,1				29,6
		Fille	a)	17,6	16,3				s.o.
			b)	22,0	21,2				s.o.
			c)	41,9	39,8				s.o.
		Population rurale	a)	20,1	19,3				s.o.
			b)	24,3	24,2				s.o.
			c)	44,3	43,2				s.o.
		Quintile le plus pauvre	a)	30,9	29,0				s.o.
			b)	37,5	34,1				s.o.
			c)	56,9	52,8				s.o.
		N	a)	63 PP (27 PPFC)	60 PP (24 PPFC)				61 PP (23 PPFC)
			b)	64 PP (27 PPFC)	61 PP (24 PPFC)				57 PP (22 PPFC)
			c)	63 PP (26 PPFC)	60 PP (23 PPFC)				57 PP (21 PPFC)
4 Équité, efficacité et volume du financement national	i) Proportion de pays dont la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation atteint ou dépasse 20 % en pourcentage des dépenses publiques totales (volume du financement national) <i>Source : Documents du budget national compilés par le GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)
		Total		54,2	64,8	60,0			s.o.
		PPFC		50,0	67,7	59,3			s.o.
		N		72 PP (30 PPFC)	71 PP (31 PPFC)	70 PP (27 PPFC)			
	ii) a) Proportion de pays où l'équité, l'efficacité et le volume du financement national consacré à l'éducation sont évalués <i>Source : Évaluation des facteurs favorables par le GCTI</i> b) Proportion de pays qui progressent face aux défis identifiés en matière d'équité, d'efficacité et de volume du financement national consacré à l'éducation <i>Source : Suivi périodique du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		(AC)	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)
		Total	a)	s.o.	4,7	18,6			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.			s.o.
		PPFC	a)	s.o.	5,6	19,4			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.			s.o.
		N	a)	s.o.	86 PP et territoires (36 PPFC)	86 PP et territoires (36 PPFC)			
			b)	s.o.	s.o.	s.o.			

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4
5 Égalité des genres ; inclusion ; forte capacité organisationnelle	i) Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou vivant en union libre avant l'âge de 18 ans (indicateur de l'ODD 5.3.1) <i>Source : UNICEF et Secrétariat du GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de femmes		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)
		Total	28,7	28,0	26,6				s.o.
		PPFC	28,0	27,6	25,9				s.o.
		N	56 PP (24 PPFC)	56 PP (20 PPFC)	50 PP (16 PPFC)				
	ii) a) Proportion de pays dans lesquels la planification et le suivi intégrant la notion de genre sont évalués <i>Source : Évaluation des facteurs favorables par le GCTI</i> b) Proportion de pays réalisant des progrès en vue de l'élimination des obstacles aux activités de planification et de suivi intégrant la notion de genre <i>Source : Suivi périodique du pacte de partenariat</i> c) Proportion de pays dans lesquels la planification et le suivi intégrant la notion de genre sont évalués et qui disposent d'un cadre législatif garantissant le droit à l'éducation pour tous les enfants <i>Source : Contrôle de l'exhaustivité de la documentation relative à l'évaluation des facteurs favorables</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		(AC)	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)
		Total	a)	s.o.	4,7	18,6			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.			s.o.
			c)	s.o.	100,0	100,0			s.o.
		PPFC	a)	s.o.	5,6	19,4			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.			s.o.
			c)	s.o.	100,0	100,0			s.o.
		N	a)	s.o.	86 PP et territoires (36 PPFC)	86 PP et territoires (36 PPFC)			
			b)	s.o.	s.o.	s.o.			
			c)	s.o.	4 PP (2 PPFC)	16 PP (7 PPFC)			
6 Apprentissage ; égalité des genres	Proportion d'enfants et de jeunes : a) en 2e ou 3e année du primaire ; b) en fin de cycle primaire ; et c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins le niveau minimal de compétences en i) lecture et ii) mathématiques (indicateur de l'ODD 4.1.1) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : % d'enfants		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025
		Total	a) i)	d.i.	d.i.				n.d.
			ii)	d.i.	d.i.				n.d.
			b) i)	d.i.	d.i.				n.d.
			ii)	20,7	19,8				50,0
			c) i)	d.i.	d.i.				n.d.
			ii)	d.i.	d.i.				n.d.
		PPFC	a) i)	d.i.	d.i.				n.d.
			ii)	d.i.	d.i.				n.d.
			b) i)	d.i.	d.i.				n.d.
			ii)	16,2	15,6				46,2
			c) i)	d.i.	d.i.				n.d.
			ii)	d.i.	d.i.				n.d.

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4
6	Apprentissage ; égalité des genres	Fille	a) i)	d.i.	d.i.				s.o.
			ii)	d.i.	d.i.				s.o.
			b) i)	d.i.	d.i.				s.o.
			ii)	20,7	19,9				s.o.
			c) i)	d.i.	d.i.				s.o.
			ii)	d.i.	d.i.				s.o.
		N	a) i)	17 PP (7 PPFC)	17 PP (7 PPFC)				10 PP (3 PPFC)
			ii)	17 PP (7 PPFC)	17 PP (7 PPFC)				12 PP (5 PPFC)
			b) i)	22 PP (9 PPFC)	24 PP (10 PPFC)				21 PP (8 PPFC)
			ii)	26 PP (11 PPFC)	27 PP (11 PPFC)				22 PP (7 PPFC)
			c) i)	12 PP (2 PPFC)	7 PP (2 PPFC)				8 PP (s.o. PPFC)
			ii)	12 PP (2 PPFC)	7 PP (2 PPFC)				9 PP (s.o. PPFC)
7	Enseignement de qualité ; égalité des genres	i) Proportion d'enseignants du : a) préscolaire ; b) cycle primaire ; c) premier cycle du secondaire ; d) deuxième cycle du secondaire disposant des qualifications minimales requises (indicateur de l'ODD 4.c.1) Source : Institut de statistique de l'UNESCO UNITÉ D'ANALYSE : % d'enseignants		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025
		Total	a)	62,1	d.i.				79,6
			b)	79,4	80,7				85,5
			c)	73,8	70,5				87,9
			d)	71,2	d.i.				86,4
		PPFC	a)	53,5	d.i.				78,0
			b)	81,4	82,1				85,7
			c)	72,5	70,4				88,7
			d)	72,6	d.i.				86,6
		Femme	a)	64,8	d.i.				s.o.
			b)	78,4	79,7				s.o.
			c)	74,5	71,3				s.o.
			d)	72,6	d.i.				s.o.
		N	a)	48 PP (18 PPFC)	45 PP (16 PPFC)				59 PP (21 PPFC)
			b)	59 PP (21 PPFC)	53 PP (21 PPFC)				61 PP (22 PPFC)
			c)	34 PP (14 PPFC)	35 PP (15 PPFC)				58 PP (21 PPFC)
			d)	31 PP (12 PPFC)	31 PP (11 PPFC)				58 PP (21 PPFC)

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4
7	ii) Proportion de pays dans lesquels la qualité de l'enseignement est évaluée <i>Source : Documents des outils sur l'observation en classe compilés par le Secrétariat du GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		(AC)	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)
		Total	s.o.	51,3	s.o.				s.o.
		PPFC	s.o.	50,0	s.o.				s.o.
		N	s.o.	76 PP (36 PPFC)	s.o.				
8	i) Proportion de pays communiquant des données sur au moins 10 des 12 indicateurs internationaux de l'éducation à l'Institut de statistique de l'UNESCO <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO et Secrétariat du GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)
		Total	45,9	44,7	37,6				s.o.
		PPFC	30,6	33,3	22,2				s.o.
		N	85 PP (36 PPFC)	85 PP (36 PPFC)	85 PP (36 PPFC)				
	ii) a) Proportion de pays dans lesquels la disponibilité et l'utilisation des données et des éléments factuels sont évaluées <i>Source : Évaluation des facteurs favorables par le GCTI</i> b) Proportion de pays affichant des progrès au regard des obstacles recensés en ce qui concerne la disponibilité et l'utilisation des données et des éléments factuels <i>Source : Suivi périodique du pacte de partenariat</i> c) Proportion de pays dans lesquels la disponibilité et l'utilisation des données et des éléments factuels sont évaluées, et qui communiquent les principales statistiques relatives de l'éducation ventilées en fonction des enfants en situation de handicap <i>Source : Contrôle de l'exhaustivité de la documentation relative à l'évaluation des facteurs favorables</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		(AC)	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)
		Total	a)	s.o.	4,7	18,6			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.			s.o.
			c)	s.o.	75,0	93,8			s.o.
		PPFC	a)	s.o.	5,6	19,4			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.			s.o.
			c)	s.o.	50,0	85,7			s.o.
		N	a)	s.o.	86 PP et territoires (36 PPFC)	86 PP et territoires (36 PPFC)			
			b)	s.o.	s.o.	s.o.			
			c)	s.o.	4 PP (2 PPFC)	16 PP (7 PPFC)			
	iii) a) Proportion de pays dans lesquels la coordination sectorielle est évaluée <i>Source : Évaluation des facteurs favorables par le GCTI</i> b) Proportion de pays affichant des progrès au regard des obstacles recensés en ce qui concerne la coordination sectorielle <i>Source : Suivi périodique du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays c) Proportion de groupes locaux des partenaires de l'éducation comprenant des organisations de la société civile/des associations d'enseignants <i>Source : Documents des groupes locaux des partenaires de l'éducation</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de groupes locaux des partenaires de l'éducation		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)
		Total	a)	s.o.	4,7	18,6			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.			s.o.
			c)	66,2	68,6	64,1			s.o.
		PPFC	a)	s.o.	5,6	19,4			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.			s.o.
			c)	68,6	67,6	66,7			s.o.
		N	a)	s.o.	86 PP et territoires (36 PPFC)	86 PP et territoires (36 PPFC)			
			b)	s.o.	s.o.	s.o.			
			c)	71 groupes locaux des partenaires de l'éducation (35 dans les PPFC)	70 groupes locaux des partenaires de l'éducation (37 dans les PPFC)	78 groupes locaux des partenaires de l'éducation (36 dans les PPFC)			

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Point de référence de la performance
---	------------	-------------	---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------------------------------------

OBJECTIF N° 1 AU NIVEAU DES PAYS Intégrer davantage la notion de genre à la planification et à l'élaboration des politiques pour produire un impact à l'échelle des systèmes

INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU DES PAYS

9 Égalité des genres ; forte capacité organisationnelle	i) Proportion de pays mettant en œuvre des réformes liées aux allocations du GPE dans le cadre du facteur favorable concernant la planification et le suivi sectoriels intégrant la notion de genre, telles que définies dans leur pacte de partenariat <i>Source : Financement complémentaire pour la transformation du système lors de l'examen du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays	Point de référence 75 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	s.o.				75
		PPFC	s.o.	s.o.	s.o.				s.o.
		N	s.o.	s.o.	s.o.				
	ii) Proportion de financements pour le renforcement des capacités du système dans le cadre desquels les activités de planification et suivi intégrant la notion de genre <i>Source : Rapport de suivi des financements pour le renforcement des capacités du système</i> UNITÉ D'ANALYSE : financements	Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	88,9				80
		PPFC	s.o.	s.o.	80,0				s.o.
		N	s.o.	s.o.	9 financements (5 dans les PPFC)				

OBJECTIF N° 2 AU NIVEAU DES PAYS Mobiliser une action concertée et des financements coordonnés pour permettre un changement transformateur

INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU DES PAYS

10 Forte capacité organisationnelle	i) Proportion de pays mettant en œuvre des réformes liées aux allocations du GPE dans le cadre du facteur favorable concernant la coordination sectorielle, telles que définies dans leur pacte de partenariat <i>Source : Financement complémentaire pour la transformation du système lors de l'examen du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays	Point de référence 75 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	s.o.				75
		PPFC	s.o.	s.o.	s.o.				s.o.
		N	s.o.	s.o.	s.o.				
	ii) Proportion de financements pour le renforcement des capacités du système dans le cadre desquels les activités relevant du guichet « mobilisation pour une action concertée et des financements coordonnés » se déroulent comme prévu <i>Source : Rapport de suivi des financements pour le renforcement des capacités du système</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de financements	Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	83,3				80
		PPFC	s.o.	s.o.	75,0				s.o.
		N	s.o.	s.o.	6 financements (4 dans les PPFC)				

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Point de référence de la performance
11 Équité, efficacité et volume du financement national	Proportion de pays mettant en œuvre des réformes liées aux allocations du GPE dans le cadre du facteur favorable concernant l'équité, l'efficacité et le volume du financement national, telles que définies dans leur pacte de partenariat <i>Source : Financement complémentaire pour la transformation du système lors l'examen du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays	Point de référence 75 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	s.o.				75
		PPFC	s.o.	s.o.	s.o.				s.o.
		N	s.o.	s.o.	s.o.				
12 Équité, efficacité et volume du financement national	i) Proportion de financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux <i>Source : Formulaire de requête de financement ESPIG et de financement pour la transformation du système</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de financements		Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	(Ex.)
		Total	48,9	48,9	53,6				s.o.
		PPFC	40,7	50,3	49,5				s.o.
		N	52 financements (27 dans les PPFC)	77 financements (39 dans les PPFC)	82 financements (38 dans les PPFC)				
	ii) Proportion de financements du GPE appliquant des modalités de financement harmonisées <i>Source : Formulaire de requête de financement ESPIG et de financement pour la transformation du système</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de financements		Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	(Ex.)
		Total	56,6	59,0	62,4				s.o.
		PPFC	46,4	54,3	56,2				s.o.
		N	52 financements (27 dans les PPFC)	77 financements (39 dans les PPFC)	82 financements (38 dans les PPFC)				
13 Forte capacité organisationnelle	i) Proportion de pays mettant en œuvre des réformes liées aux allocations du GPE dans le cadre du facteur favorable concernant les données et les éléments factuels, telles que définies dans leur pacte de partenariat <i>Source : Financement complémentaire pour la transformation du système lors l'examen du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays	Point de référence 75 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	s.o.				75
		PPFC	s.o.	s.o.	s.o.				s.o.
		N	s.o.	s.o.	s.o.				
	ii) Proportion de financements pour le renforcement des capacités du système dans le cadre desquels les activités relevant du guichet « adapter et apprendre pour obtenir des résultats à grande échelle » se déroulent comme prévu <i>Source : Rapport de suivi des financements pour le renforcement des capacités du système</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de financements	Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	66,7				80
		PPFC	s.o.	s.o.	0,0				n/a
		N	s.o.	s.o.	3 financements (1 dans les PPFC)				

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Point de référence de la performance
---	------------	-------------	---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------------------------------------

OBJECTIF N° 3 AU NIVEAU DES PAYS **Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle**

INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU DES PAYS

14	Ensemble des domaines prioritaires	i) Proportion de financements pour la transformation du système qui atteignent a) des objectifs spécifiques pendant la mise en œuvre ; b) les objectifs à l'issue de la mise en œuvre (globalement et par domaine prioritaire) : DP1 : Accès ; DP2 : Éducation préscolaire ; DP3 : Équité, efficacité et volume du financement national ; DP4 : Égalité des genres ; DP5 : Inclusion ; DP6 : Apprentissage ; DP7 : Enseignement de qualité ; DP8 : Forte capacité organisationnelle Source : Rapports de suivi et de fin d'exécution des financements de mise en œuvre, y compris les financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation, les financements pour la transformation du système et le fonds à effet multiplicateur. UNITÉ D'ANALYSE : % de financements. Pour a), les financements en cours durant l'exercice avec un rapport sur l'avancement du financement. Pour b), rapports cumulatifs, financements clôturés avec un rapport de fin d'exécution du financement depuis l'exercice 2022. Note : Cet indicateur mesure la proportion de financements de mise en œuvre qui atteignent leurs objectifs durant la mise en œuvre. La plupart des financements pris en compte pour cet indicateur cette année sont les financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et les financements au titre du fonds à effet multiplicateur approuvés dans le cadre du modèle opérationnel du GPE 2020, étant donné que le modèle opérationnel du GPE 2025 est toujours en cours de déploiement.	Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
			Total	a)	s.o.	63,9	56,7			80
				b)	s.o.	d.i.	90,0			80
			PPFC	a)	s.o.	58,1	54,1			s.o.
				b)	s.o.	d.i.	75,0			s.o.
			DP1	a)	s.o.	72,0	83,3			80
				b)	s.o.	d.i.	88,9			80
			DP2	a)	s.o.	80,0	76,2			80
				b)	s.o.	d.i.	83,3			80
			DP3	a)	s.o.	71,4	81,8			80
				b)	s.o.	d.i.	88,9			80
			DP4	a)	s.o.	82,7	82,1			80
				b)	s.o.	d.i.	85,7			80
			DP5	a)	s.o.	80,0	82,0			80
				b)	s.o.	d.i.	88,9			80
			DP6	a)	s.o.	76,3	76,6			80
				b)	s.o.	d.i.	80,0			80
			DP7	a)	s.o.	74,5	80,3			80
				b)	s.o.	d.i.	90,0			80
			DP8	a)	s.o.	74,6	77,8			80
				b)	s.o.	d.i.	90,0			80
			N Total	a)	s.o.	61 financements (31 dans les PPFC)	67 financements (37 dans les PPFC)			
				b)	s.o.	d.i.	10 financements (4 dans les PPFC)			
				DP1 a)	s.o.	50 financements	54 financements			
				b)	s.o.	d.i.	9 financements			
				DP2 a)	s.o.	40 financements	42 financements			
				b)	s.o.	d.i.	6 financements			

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Point de référence de la performance
14 Ensemble des domaines prioritaires	i) suite	DP3 a)	S.O.	35 financements	33 financements				
		b)	S.O.	d.i.	9 financements				
		DP4 a)	S.O.	52 financements	56 financements				
		b)	S.O.	d.i.	7 financements				
		DP5 a)	S.O.	55 financements	61 financements				
		b)	S.O.	d.i.	9 financements				
		DP6 a)	S.O.	59 financements	64 financements				
		b)	S.O.	d.i.	10 financements				
		DP7 a)	S.O.	55 financements	61 financements				
		b)	S.O.	d.i.	10 financements				
		DP8 a)	S.O.	59 financements	63 financements				
		b)	S.O.	d.i.	10 financements				
	ii) Proportion de financements comportant une composante de l'Accélérateur de l'éducation des filles qui a atteint son objectif à l'issue de la mise en œuvre Source : Rapport de fin d'exécution de l'Accélérateur d'éducation des filles (financements pour la transformation du système ou financements au titre du fonds à effet multiplicateur) UNITÉ D'ANALYSE : % de financements	Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	S.O.	S.O.	S.O.				80
PPFC		S.O.	S.O.	S.O.				S.O.	
N		S.O.	S.O.	S.O.					

N° de l'indicateur Objectifs	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible
---------------------------------	------------	-------------	---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables

INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU MONDIAL

15 Partenariat d'apprentissage	Nombre de cas d'adoption de travaux de recherche, de connaissances et d'innovations, soutenus par le KIX, dans l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques au niveau national Source : Partage de connaissances et d'innovations (KIX), Cadre de résultats (CRDI) UNITÉ D'ANALYSE : Cas (nombre cumulé)		(Ex.)	Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2024
		Jalon	S.O.	12	52	126	167	S.O.	
		Total	S.O.	18	46	116			167
		Concernant GESI	S.O.	10	25	72			
		N	S.O.	68 pays	70 pays	70 pays			

N° de l'indicateur Objectifs	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible
16 Partenariats stratégiques	i) Nombre de pays bénéficiant de partenariats stratégiques nouvellement mobilisés <i>Source : Secrétariat du GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : pays (nombre cumulé)		(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Jalon	s.o.	s.o.	4	10	20	35	
		Total	s.o.	s.o.	7				35
		N	s.o.	s.o.	7 pays				
	ii) Proportion des capacités stratégiques mobilisées par le GPE atteignant leurs objectifs <i>Source : Secrétariat du GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de capacités stratégiques		(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Jalon	s.o.	s.o.	75	85	100	100	
		Total	s.o.	s.o.	100				100
		N	s.o.	s.o.	5 pays				
	iii) Montant supplémentaire de cofinancement mobilisé grâce aux mécanismes de financement innovants du GPE <i>Source : Secrétariat du GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : millions de dollars US (montant cumulé)		(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Jalon	s.o.	500,0	937,5	1 562,5	2 187,5	2 500,0	
		Total	s.o.	1 003,9	1 727,1				2 500,0
		Fonds à effet multiplicateur	s.o.	993,9	1 441,9				s.o.
		Debt2Ed	s.o.	0,0	77,1				s.o.
		Mobilisation renforcée	s.o.	0,0	27,5				s.o.
		GPE 1:1	s.o.	10,0	48,0				s.o.
		ACG SmartEd	s.o.	0,0	160,0				s.o.
		N	s.o.	14 financements	27 financements				
17 Plaidoyer	Nombre de pays dans lesquels la société civile a influencé la planification, le dialogue sur l'action à mener et le suivi des activités dans le cadre de projets financés par L'Éducation à voix haute <i>Source : L'Éducation à voix haute, Cadre de résultats (Oxfam Danemark)</i> UNITÉ D'ANALYSE : Pays (nombre cumulé)		(Ex.)	Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2024
		Jalon	s.o.	20	27	32	37	s.o.	
		Total	s.o.	20	30	37			37
		PPFC	s.o.	12	15	15			s.o.
		N	s.o.	54 pays (26 dans les PPFC)	63 pays (29 dans les PPFC)	62 pays (26 dans les PPFC)			
18 Financement	i) Pourcentage et ii) montants des contributions cumulées annoncées et versées par les bailleurs de fonds <i>Source : Secrétariat du GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : % ; millions de dollars USD (montant cumulé)		(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total i)	s.o.	21,0	38,4				100
		ii)	s.o.	801,8	1 461,3				4 milliards USD
		N	s.o.	27 bailleurs de fonds	28 bailleurs de fonds				

Note : Pour plus d'informations sur les indicateurs, voir le cadre de résultats du GPE 2025 : Directives techniques et méthodologiques à l'adresse <https://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-de-resultats-du-gpe-2025-directives-techniques-et-methodologiques>.

ANNEXE B

NOTES TECHNIQUES SUR LES DONNÉES DES INDICATEURS

- > **VALEURS DE RÉFÉRENCE** : Le cadre de résultats présente les valeurs de référence des indicateurs pour lesquels on dispose de données. L'année civile 2020 est l'année de référence et la première année de présentation des valeurs prises par les indicateurs concernant le but visé par le GPE 2025 (1, 2, 3i, 3ii, 5i, 6 et 7i). Ces indicateurs sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD) 4¹ et 5 et les indicateurs correspondants du cadre de résultats 2020 (4i, 8i et 8iiic) pour lesquels des données sont disponibles. L'exercice 2021 constitue l'année de référence pour les objectifs fixés au niveau national. Une valeur n'est donnée que pour les indicateurs concernant l'alignement et l'harmonisation (12i et 12ii), puisqu'il existe des données pour les indicateurs correspondants du cadre de résultats 2020. Les nouveaux indicateurs du cadre de résultats n'ont pas de valeurs de référence, car aucune donnée historique n'est disponible.
- > **JALONS** : Les jalons annuels s'appliquent à certains indicateurs d'objectifs intermédiaires (15, 16i, 16ii, 16iii et 17), étant donné que ces indicateurs proviennent de cadres définis par les mécanismes du GPE : L'Éducation à voix haute, le partage de connaissances et d'innovations (KIX), les capacités stratégiques et les financements innovants.
- > **CIBLES** : Les valeurs cibles sont disponibles pour les indicateurs d'objectifs intermédiaires : les valeurs cibles pour l'exercice 2026 s'appliquent aux indicateurs 16i, 16ii, 16iii et 18, et les valeurs cibles pour l'exercice 2024 s'appliquent aux indicateurs 15 et 17. Pour les indicateurs concernant le but visé de l'ODD 4, les points de référence de l'ODD 4 pour les indicateurs de l'ODD 4 représentent une variable représentative des cibles. Les points de référence pour la performance des financements sont pris en compte pour les indicateurs des objectifs fixés au niveau national.
- > **POINTS DE RÉFÉRENCES DE L'ODD 4²** : Pour les indicateurs concernant le but visé de l'ODD 4 (2, 3i, 3ii, 6 et 7i), les valeurs des points de référence de l'exercice 2025 sont présentées dans le cadre de résultats lorsque les données sont disponibles. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) établit les points de référence de l'ODD 4 des indicateurs à partir des points de référence de l'ODD 4 fixés pour 2030 et convenus au niveau mondial (les valeurs « n », dans la matrice du cadre de résultats, reflètent le nombre de pays partenaires qui se sont engagés à atteindre les points de références nationaux de l'ODD 4, le cas échéant, d'ici à 2025). La ventilation des données par sexe ou autres caractéristiques n'est pas applicable dès lors que les pays ne communiquent pas de valeurs ventilées.
- > **POINTS DE RÉFÉRENCE POUR LA PERFORMANCE DU FINANCEMENT, OU « POINTS DE RÉFÉRENCE POUR LA PERFORMANCE »** : Les points de référence s'appliquent aux indicateurs des objectifs au niveau des pays pour suivre les progrès de la mise en œuvre et la réalisation des objectifs des financements du GPE. Les points de référence annuels pour les indicateurs liés au pacte de partenariat (9i, 10i, 11 et 13) et aux financements du GPE (9ii, 10ii, 13ii, 14i et 14ii) sont fixés à 75 % et 80 % respectivement.
- > **VENTILATION** : Le cadre de résultats comprend des indicateurs ventilés par pays et par caractéristique de groupe (par exemple, la situation de fragilité des pays et le sexe des enfants et des enseignants) selon la disponibilité des données. Les indicateurs établis à partir des données tirées des enquêtes auprès des ménages sont ventilés par région et par statut socioéconomique, lorsque ces données sont disponibles. Les indicateurs liés à la mise en œuvre des financements sont ventilés par domaines d'interventions prioritaires du GPE et selon la classification du pays au regard de la fragilité.
- > **PAYS PARTENAIRES TOUCHÉS PAR LA FRAGILITÉ ET LES CONFLITS (PPFC)** : Le GPE actualise la liste des PPFC à chaque exercice. Cette liste est établie à partir de la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale et de la liste des pays touchés par des conflits du rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à l'annexe C. Dans ce rapport, les indicateurs 1 à 8 sont établis à partir de données se rapportant à l'année civile et suivent la classification PPFC établie pour l'exercice 2022. Les indicateurs 9 à 18 sont établis à partir des données par exercice et utilisent la classification PPFC de l'exercice 2023, à l'exception de l'indicateur 14, qui repose sur la

¹ L'année 2020 qui constitue l'année de référence pour les indicateurs sectoriels des objectifs alignés sur les indicateurs de l'ODD 4, établis par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), est également la première année pour laquelle les résultats sont présentés de manière à optimiser la couverture des données.

² Précédemment appelées valeurs cibles.

classification PPFC arrêtée un an avant l'approbation du financement.

- **ÉCHANTILLON, OU « N » :** Le Secrétariat communique, à la fin de chaque année civile et de chaque exercice, les données disponibles suivant la liste des pays partenaires ou des pays remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un financement à la fin de l'année en question. Le nombre de pays de l'échantillon varie en fonction de l'indicateur.
- **RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE L'ODD 4 :** Afin d'améliorer la couverture des données de l'ODD 4 pour les rapports sur les pays partenaires du GPE au niveau global, la méthodologie des indicateurs du cadre de résultats du GPE diffère des directives officielles de l'ISU en matière de rapports ³. Les valeurs agrégées des indicateurs du cadre de résultats du GPE sont calculées lorsque les données disponibles couvrent au moins 35 % de la population concernée des pays partenaires du GPE. Bien que cette approche permette d'optimiser les données disponibles au niveau national et de rendre compte des indicateurs couvrant moins de 50 % de la population des pays partenaires du GPE, les valeurs doivent être interprétées avec prudence, compte tenu des éventuels problèmes d'instabilité et de fiabilité. Ainsi, les données des indicateurs de l'ODD 4 publiées dans ce rapport sont étayées par des analyses et des notes techniques, le cas échéant.
- **DONNÉES ACTUALISÉES ET RÉVISIONS RÉTROACTIVES :** Les nouvelles données disponibles pour certains indicateurs du cadre de résultats sont prises en compte. Ainsi, les valeurs des indicateurs peuvent faire l'objet de révisions rétroactives permettant de prendre en compte des nouveaux pays partenaires qui rejoignent le GPE et des dernières données disponibles (par exemple, pour intégrer les données des nouveaux indicateurs tirées des dernières données publiées par l'ISU). Les données disponibles pour les pays partenaires figurant sur la liste à la fin de l'année civile ou de l'exercice servent à recalculer les valeurs des indicateurs, le cas échéant. Les indicateurs de l'objectif intermédiaire (15 et 17) font référence à la liste des pays remplissant les

conditions requises pour bénéficier des financements du mécanisme de partage des connaissances et d'innovations et de L'Éducation à voix haute mis en place par le GPE.

- **UNITÉS D'ANALYSE :** Les indicateurs sont établis au moyen de différentes unités d'analyse — par exemple, les pays partenaires, les financements, les enfants, les enseignants, le nombre de cas, le montant en dollars, etc.
- **CYCLE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS :** Les indicateurs font l'objet d'un rapport annuel selon le cas, à l'exception de l'indicateur 7ii, qui doit faire l'objet de deux rapports sur toute la période du cadre de résultats.
- **SOURCES DES DONNÉES :** Ces sources varient. Le cadre de résultats utilise les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), de l'UNICEF et d'autres partenaires, en plus des données produites par le Secrétariat du GPE.
- **NOTES MÉTHODOLOGIQUES :** Le document intitulé Cadre de résultats du GPE 2025 : Directives techniques et méthodologiques présente ces directives pour les indicateurs du cadre de résultats. Elles précisent l'objectif des indicateurs, leur définition, les méthodes de calcul et les formules correspondantes, leur interprétation et leurs limites. Elles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-de-resultats-du-gpe-2025-directives-techniques-et-methodologiques>.

³ Selon le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-SDGs en anglais), qui est le mécanisme de gouvernance dirigé par les États membres pour le suivi des indicateurs mondiaux des ODD selon un cadre d'indicateurs mondial convenu pour les objectifs et les cibles du Programme 2030. Vous pouvez consulter les critères de classification par niveau et les définitions des indicateurs mondiaux des ODD, examinés lors des réunions annuelles dirigées par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur ici : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>.

ANNEXE C

PAYS PARTENAIRES DU GPE

Pays partenaires du GPE par niveau de revenu, juillet 2023

PAYS À FAIBLE REVENU : Afghanistan ; Burkina Faso ; Burundi ; Érythrée ; Éthiopie ; Gambie ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Libéria ; Madagascar ; Malawi ; Mali ; Mozambique ; Niger ; Ouganda ; République centrafricaine ; République démocratique du Congo ; République du Yémen ; Rwanda ; Sierra Leone ; Somalie ; Soudan du Sud ; Soudan ; Tchad ; Togo.

PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE : Angola ; Bangladesh ; Bénin ; **Bhoutan**¹ ; **Cabo Verde** ; Cambodge ; Cameroun ; Comores ; Côte d'Ivoire ; Djibouti ; El Salvador ; Eswatini ; **États fédérés de Micronésie** ; Ghana ; Haïti ; Honduras ; **Îles Salomon** ; Indonésie ; Kenya ; Kiribati ; Lesotho ; Mauritanie ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Nicaragua ; Nigéria ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République démocratique populaire lao ; République du Congo ; République kirghize ; **Samoa** ; **São Tomé et Príncipe** ; Sénégal ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Tanzanie ; **Timor-Leste** ; Tunisie ; Ukraine ; **Vanuatu** ; Vietnam ; Zambie ; Zimbabwe.

PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE : **Albanie** ; Belize ; **Dominique** ; Fidji ; **Géorgie** ; **Grenade** ; Guatemala ; Guyane ; **Îles Marshall** ; **Maldives** ; Moldavie ; **Sainte-Lucie** ; **Saint-Vincent-et-les-Grenadines** ; **Tonga** ; **Tuvalu**.

Pays et territoires pouvant adhérer au GPE, par niveau de revenu

PAYS À FAIBLE REVENU : République arabe syrienne (la Syrie n'est pas encore un pays partenaire mais a reçu un financement avec l'approbation exceptionnelle du conseil d'administration du GPE).

PAYS ET TERRITOIRES À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE : Algérie ; Bolivie ; Cisjordanie et bande de Gaza ; Inde ; Maroc ; République arabe d'Égypte.

TABLEAU C.1.

Pays partenaires du GPE touchés par la fragilité et les conflits (PPFC) intégrés dans les échantillons du rapport sur les résultats, par exercice

EXERCICE 2022	EXERCICE 2023
Afghanistan	Afghanistan
Burkina Faso	Burkina Faso
Burundi	Burundi
Cameroun	Cameroun
Comores	Comores
Érythrée	Érythrée
États fédérés de Micronésie	États fédérés de Micronésie
Éthiopie	Éthiopie
Guinée-Bissau	Guinée-Bissau
Haïti	Haïti
Îles Marshall	Îles Marshall
Îles Salomon	Îles Salomon
Kenya	Mali
Kiribati	Mozambique
Mali	Myanmar
Mozambique	Niger
Myanmar	Nigéria
Niger	Pakistan
Nigéria	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Ouganda	Philippines
Pakistan	République centrafricaine
Papouasie-Nouvelle-Guinée	République démocratique du Congo
Philippines	République du Congo
République centrafricaine	République du Yémen
République démocratique du Congo	Somalie
République du Congo	Soudan
République du Yémen	Soudan du Sud
Rwanda	Tchad
Somalie	Timor-Leste
Soudan	Tuvalu
Soudan du Sud	Ukraine
Tchad	Zimbabwe
Timor-Leste	
Tuvalu	
Ukraine	
Zimbabwe	

Note : Applicable aux indicateurs 1 à 8 basés sur l'année civile.

Note : Applicable aux indicateurs 9 à 18 basés sur l'exercice, à l'exception des indicateurs 9ii, 10ii, 13ii et 14, qui utilisent la classification PPFC établie un an avant l'approbation du financement.

¹ Les pays partenaires en **bleu** sont les petites îles et les États insulaires ou enclavés en développement, et les pays partenaires en **orange** ne sont plus admissibles à un financement du GPE. Pour en savoir plus sur les critères d'éligibilité et d'allocation applicables au GPE 2025, voir <https://assets.globalpartnership.org/s3fs-public/document/file/2020-12-GPE-conseils-eligibilite-allocations.pdf?VersionId=JUs6Hel.axd1aDTaL6JZ4QtozrUw3xSf>.

ANNEXE D

MÉTHODOLOGIE POUR LE CODAGE THÉMATIQUE ET L'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS DES FINANCEMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Le codage et l'établissement des coûts des financements constituent l'un des outils institutionnels de suivi et de communication utilisés pour fournir des informations sur les types d'activités soutenues par les financements du GPE. Le codage thématique et l'établissement des coûts montrent dans quelle mesure les financements contribuent aux huit domaines prioritaires du GPE 2025. Le Secrétariat effectue le codage thématique et l'établissement des coûts depuis 2016. Le lancement du GPE 2025 a entraîné une révision du manuel des codes. Les codes des objectifs stratégiques du GPE 2020 ont été mis en correspondance avec les huit domaines prioritaires du GPE 2025 et des codes supplémentaires ont été ajoutés. Le manuel des codes comporte cinq à neuf codes pour chaque domaine prioritaire et ces codes rendent compte des activités types ou des domaines soutenus par les financements.

L'exercice suppose deux types d'activités : le codage et l'établissement des coûts. Dans le cadre du codage, un code binaire sert à indiquer si un financement est destiné à soutenir un domaine thématique particulier. Dans le cadre de l'établissement des coûts, le montant contribuant à chaque domaine thématique est estimé. De plus, le Secrétariat compte le nombre de financements qui ont intégré l'égalité des genres dans une ou plusieurs activités et estime le montant du financement qui intègre l'égalité des genres¹.

Les financements concernés par cet exercice sont les financements pour la transformation du système, les financements pour la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'éducation, les financements au titre du fonds à effet multiplicateur, et les financements accélérés ordinaires. Les résultats présentés dans ce rapport concernent ces financements qui étaient en cours à un moment donné durant l'exercice 2023.

Les documents de programme des financements constituent la principale source d'information utilisée pour comprendre les domaines thématiques ciblés par les financements. Pour procéder au codage et à l'établissement des coûts, le Secrétariat examine soigneusement chaque document de programme afin de savoir quelles activités sont financées par le financement et à quels domaines prioritaires et codes celles-ci contribuent. Pour procéder à l'établissement des coûts, le Secrétariat se réfère également au document budgétaire dans le but de déterminer le montant du financement alloué à chaque activité (c'est-à-dire à chaque sous-composante du financement). Si plusieurs codes sont attribués à une activité, le coût de cette dernière est réparti entre ces codes à l'aide des informations figurant dans le document de programme et ce montant est considéré comme le montant ciblé pour chaque code. Par exemple, le coût lié à l'octroi d'une allocation aux enseignantes sera réparti entre le code de gestion des enseignants dans le domaine prioritaire des enseignants et de l'enseignement et le code des programmes et de l'enseignement tenant compte de l'égalité des genres dans le domaine prioritaire consacré à cette question, ce dernier montant étant considéré comme visant l'égalité des genres. Le codage et l'établissement des coûts sont actualisés en cas de restructuration et/ou de financement supplémentaire.

¹ Pour estimer de façon plus précise et plus granulaire la mesure dans laquelle les financements intègrent l'égalité des genres dans la conception des programmes, cette méthodologie sera remplacée, au cours de l'exercice 2024, par un système de marqueur de l'égalité des genres, récemment élaboré. Pour obtenir plus d'informations détaillées à ce sujet, se référer à l'encadré 3.2 et à l'annexe E.

ANNEXE E

SYSTÈME DE MARQUEUR DE L'ÉGALITÉ DES GENRES DU GPE

Contexte

En septembre 2020, le Conseil d'administration a demandé au Secrétariat de systématiser l'intégration des questions de genre dans les processus, les financements, le suivi et l'apprentissage, ainsi que le dialogue du GPE¹. À cette fin, le Secrétariat a intégré l'égalité des genres dans ses domaines prioritaires² et son cadre de résultats³. L'égalité des genres a également été intégrée dans le cadre de codification du GPE pour ses financements de mise en œuvre.

Le cadre de codification⁴, créé en 2021, s'articule autour des huit domaines prioritaires du GPE 2025, dont le troisième domaine prioritaire abordant l'égalité des genres. La méthodologie 2021 pour le codage et l'établissement des coûts des financements est conforme à l'approche du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD-OCDE), utilisée par les principaux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux pour rendre compte de leurs flux de ressources à destination des pays en développement. La production des rapports destinés au CAD-OCDE comporte diverses dimensions, l'une d'entre elles consistant à déclarer les contributions financières des bailleurs de fonds versées aux différents secteurs et sous-secteurs. Conformément à cette pratique, le GPE estime le montant de financement destiné à chaque domaine prioritaire (ce qui est l'équivalent des secteurs dans l'approche du CAD-OCDE), et aux domaines thématiques (ce qui est l'équivalent des sous-secteurs dans l'approche du CAD-OCDE) sous chaque domaine prioritaire. Cette estimation est elle-même complétée par une évaluation de la mesure dans laquelle les financements du GPE intègrent l'égalité des genres.

Trois limites ont été établies sur le plan de l'égalité des genres dans l'approche du GPE mise en œuvre en 2021 :

1) l'égalité des genres est présentée comme un domaine

prioritaire distinct plutôt qu'une question transversale ; 2) le codage ne représente pas pleinement les interventions qui ne mentionnent pas l'égalité des genres comme l'un des objectifs, mais qui tiennent compte du genre lors de la conception et de la mise en œuvre des activités ; et 3) le codage ne reflète pas suffisamment les efforts visant à intégrer l'égalité des genres au niveau du programme, en partie parce que le codage est effectué au niveau de la sous-composante. Ces limites mènent à une estimation incorrecte de la contribution des financements du GPE à l'égalité des genres.

Système de marqueur de l'égalité des genres du GPE

Cette annexe présente une nouvelle approche qui permet d'estimer avec une plus grande exactitude la contribution des financements à l'égalité des genres. Cette approche (désignée sous l'appellation « système de marqueur de l'égalité des genres du GPE ») remplace l'approche 2021 utilisée pour estimer la mesure dans laquelle les financements du GPE intègrent l'égalité des genres. Elle sera mise en œuvre en même temps que les exercices de codage et d'établissement des coûts qui sont en cours. Elle repose sur l'approche du CAD-OCDE relative aux marqueurs des objectifs de la politique d'aide. Il s'agit d'une autre dimension de la production de rapports qui vise à faciliter le suivi et la comparaison des activités menées par les bailleurs de fonds à l'appui des questions transversales, dont l'égalité des genres. Le système de marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme du CAD-OCDE⁵ accorde une note aux projets et aux programmes selon le degré auquel ils visent l'égalité des genres en tant qu'objectif de la politique d'aide. Les valeurs vont de 0 à 2 : 0 = non orienté vers l'objectif, 1 = objectif significatif et 2 = objectif principal. Selon ce système, et sachant qu'il existe des différences entre la méthodologie

1 Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), Décisions de la réunion du Conseil d'administration, 2-4 septembre 2020, <https://www.globalpartnership.org/fr/content/compte-rendu-de-la-reunion-du-conseil-septembre-2020>.

2 Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), Plan stratégique GPE 2025, (Washington, DC : GPE, 2022), <https://www.globalpartnership.org/fr/node/document/download?file=document/file/2022-02-10-gpe-2025-plan-strategique.pdf>.

3 Pour en savoir plus sur le cadre de résultats du GPE, voir sa page web intitulée « Cadre de résultats du GPE 2025 », <https://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-de-resultats-du-gpe-2025>.

4 Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), « Codebook GPE 2025 » (Washington, DC : GPE, 2022), <https://www.globalpartnership.org/content/codebook-gpe-grants> (en anglais).

5 Voir le document de l'OCDE, « Manuel relatif au marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le CAD-OCDE » <https://www.oecd.org/dac/gender-development/dac-gender-equality-marker.htm> (en anglais).

TABLEAU E.1.

Système de marqueur de l'égalité des genres du GPE

Valeur d'égalité des genres	Définition
Valeur 0 (non orienté vers l'objectif)	Après analyse, il apparaît que la sous-composante ne vise pas l'égalité des genres.
Valeur 1 (l'égalité des genres est un objectif significatif)	L'égalité des genres est un objectif important et délibéré, mais elle ne constitue pas la raison principale pour laquelle la sous-composante est entreprise. Par exemple, l'égalité des genres est prise en compte à la conception. Les interventions incluses dans la sous-composante ont été guidées par les données probantes. S'il y a lieu, des indicateurs dans le cadre de résultats permettront éventuellement d'en suivre les progrès.
Valeur 2 (l'égalité des genres est l'objectif principal)	L'égalité des genres est le principal objectif de la sous-composante, et elle est fondamentale dans sa conception et les résultats attendus. La sous-composante n'aurait pas été entreprise sans cet objectif d'égalité des genres. Les interventions incluses dans la sous-composante ont été guidées par les données probantes. S'il y a lieu, des indicateurs dans le cadre de résultats permettront d'en suivre les progrès.

Source : Secrétariat du GPE.

de l'OCDE et celle du GPE⁶, le Secrétariat a élaboré un système de notation de l'égalité des genres pour les financements du GPE, ainsi que des critères minimaux pour chaque valeur (cf. tableau E.1).

Exemples de sous-composantes avec une valeur de 1 et 2 dans le cadre du nouveau système de marqueur de l'égalité des genres du GPE

VALEUR 1 : OBJECTIF SIGNIFICATIF *Élaboration de nouveaux manuels* – L'objectif principal de cette sous-composante est de fournir des manuels qui soient conformes au nouveau programme national. Lors de l'élaboration des manuels, le ministère de l'Éducation mènera une série d'études préliminaires, notamment sur le rôle du genre. Le renforcement des stéréotypes de genre a été identifié comme l'un des problèmes associés aux précédents manuels. La sous-composante porte sur la qualité et la pertinence du nouveau programme. Le ministère de l'Éducation considère la lutte contre les stéréotypes de genre négatifs comme un objectif significatif, mais elle ne constitue pas la raison principale pour laquelle les nouveaux manuels sont élaborés.

VALEUR 2 : OBJECTIF PRINCIPAL *Améliorer le recrutement et les conditions de travail des enseignantes dans les écoles secondaires des zones rurales* – La faible proportion d'enseignantes dans les écoles secondaires des zones rurales a été identifiée comme un obstacle à l'augmentation de la fréquentation continue des filles dans les écoles de ces régions. Le principal objectif de cette sous-composante est d'accroître la proportion d'enseignantes dans les écoles secondaires des zones rurales pour améliorer l'assiduité et l'apprentissage des filles. La sous-composante évaluera les principaux obstacles qui empêchent les femmes d'accéder à la profession d'enseignante dans les zones rurales, et d'y rester. La sous-composante vise notamment à examiner les pratiques de recrutement, à fournir un soutien à la formation qui répond aux besoins des stagiaires hommes et femmes, et à verser une allocation aux enseignantes qui seront déployées dans les zones rurales. Le but est de créer des environnements dans lesquels les filles voient des femmes à des postes d'enseignement et de responsabilité, leur servant de modèles. Le but est également d'améliorer la qualité de l'enseignement et de créer un environnement plus accueillant pour les filles. La proportion d'enseignantes dans les écoles rurales sera suivie à l'aide d'un indicateur figurant dans le cadre de résultats.

⁶ Il existe deux différences importantes entre le système de marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme du CAD-OCDE et la méthodologie de codage et d'établissement des coûts du GPE. Tout d'abord, le marqueur de la politique du CAD-OCDE est donné au niveau du programme, tandis que le codage du GPE est effectué au niveau de la sous-composante. Le codage du GPE au niveau de la sous-composante est plus granulaire, mais il rend plus difficile d'observer les décisions prises au niveau du programme en matière de conception ou d'objectif. De la même façon, pour certaines sous-composantes, il est moins probable qu'il existe une analyse visant à orienter les interventions planifiées et des indicateurs servant à suivre les résultats des interventions. Ensuite, le système de marqueur de la politique du CAD-OCDE intègre l'analyse du cadre de résultats. La méthodologie de codage 2021 du GPE pour les financements ne comporte pas une telle analyse, mais s'axe plutôt sur la description de la sous-composante figurant dans le document de programme. Le système de marqueur de l'égalité des genres du GPE intégrera l'approche du CAD-OCDE et s'intéressera au cadre de résultats pour établir la valeur du marqueur de l'égalité des genres.

ANNEXE F

MANUELS DISTRIBUÉS, ENSEIGNANTS FORMÉS ET SALLES DE CLASSE CONSTRUITES OU RÉHABILITÉES GRÂCE AUX FINANCEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU GPE AU COURS DE L'EXERCICE 2023

TABLEAU F.1.

Nombre de manuels distribués durant l'exercice 2023

Type de financement	non-PPFC		PPFC		Global		
	Nombre de financements déclarés	Nombre de manuels distribués	Nombre de financements déclarés	Nombre de manuels distribués	Nombre de financements déclarés	Nombre de manuels distribués	Proportion de manuels distribués
Financement accéléré	0	-	3	526 083	3	526 083	1,1
Financement accéléré (COVID-19)	10	7 030 762	19	17 920 959	29	24 951 721	51,8
Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et fonds à effet multiplicateur	14	12 924 458	20	9 739 548	34	22 664 006	47,1
Total	24	19 955 220	42	28 186 590	66	48 141 810	100 %

Source : Secrétariat du GPE, sur la base des données des rapports sur l'avancement et de fin d'exécution des agents partenaires.

TABLEAU F.2.

Nombre d'enseignants formés durant l'exercice 2023

Type de financement	non-PPFC		PPFC		Global		
	Nombre de financements déclarés	Nombre d'enseignants formés	Nombre de financements déclarés	Nombre d'enseignants formés	Nombre de financements déclarés	Nombre d'enseignants formés	Proportion d'enseignants formés
Financement accéléré	1	1 144	8	38 508	9	39 652	8,2
Financement accéléré (COVID-19)	17	45 297	23	194 890	40	240 187	49,9
Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et fonds à effet multiplicateur	30	92 792	35	109 068	65	201 860	41,9
Total	48	139 233	66	342 466	114	481 441	100 %

Source : Secrétariat du GPE, sur la base des données des rapports sur l'avancement et de fin d'exécution des agents partenaires.

Note : Le nombre d'enseignants formés dans le cadre des financements accélérés COVID-19 du GPE dans ce tableau ne correspond pas au nombre indiqué dans l'encadré 3.4 pour les raisons suivantes : 1) le nombre d'enseignants formés dans ce tableau fait référence au nombre d'enseignants formés en un an au cours de l'exercice 2023, 2) le nombre d'enseignants indiqué dans ce tableau utilise le nombre le plus élevé déclaré parmi les indicateurs qui rendent compte du nombre d'enseignants formés pour éviter le double comptage, et 3) concernant les sept financements qui n'ont pas de rapport de fin d'exécution, le nombre d'enseignants formés dans ce tableau est tiré du dernier rapport sur l'avancement.

TABLEAU F.3.

Nombre de salles de classe construites ou réhabilitées durant l'exercice 2023

Type de financement	non-PPFC		PPFC		Global		
	Nombre de financements déclarés	Nombre de salles de classe construites ou réhabilitées	Nombre de financements déclarés	Nombre de salles de classe construites ou réhabilitées	Nombre de financements déclarés	Nombre de salles de classe construites ou réhabilitées	Proportion de salles de classe construites ou réhabilitées
Financement accéléré	1	104	9	966	10	1 070	16,1
Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et fonds à effet multiplicateur	18	837	24	4 757	42	5 594	83,9
Total	19	941	33	5 723	52	6 664	100 %

Source : Secrétariat du GPE, sur la base des données des rapports sur l'avancement et de fin d'exécution des agents partenaires.

ANNEXE G

MANUELS DISTRIBUÉS, ENSEIGNANTS FORMÉS ET SALLES DE CLASSE CONSTRUITES OU RÉHABILITÉES GRÂCE AUX FINANCEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU GPE AU COURS DES EXERCICES 2022 ET 2023

TABLEAU G.1.

Nombre de manuels distribués durant l'exercice 2022 et l'exercice 2023

Type de financement	Ex. 2022			Ex. 2023		
	Nombre de financements déclarés	Nombre de manuels distribués	Proportion de manuels distribués	Nombre de financements déclarés	Nombre de manuels distribués	Proportion de manuels distribués
Financement accéléré	8	1 324 233	2	3	526 083	1
Financement accéléré (COVID-19)	20	25 433 360	45	29	24 951 721	52
Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et fonds à effet multiplicateur	30	29 432 253	52	34	22 664 006	47
Total	58	56 189 846	100 %	66	48 141 810	100 %

Source : Secrétariat du GPE, sur la base des données des rapports sur l'avancement et de fin d'exécution des agents partenaires.

TABLEAU G.2.

Nombre d'enseignants formés durant l'exercice 2022 et l'exercice 2023

Type de financement	Ex. 2022			Ex. 2023		
	Nombre de financements déclarés	Nombre d'enseignants formés	Proportion d'enseignants formés	Nombre de financements déclarés	Nombre d'enseignants formés	Proportion d'enseignants formés
Financement accéléré	12	29 072	4	9	39 652	8
Financement accéléré (COVID-19)	64	500 248	74	40	40 187	50
Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et fonds à effet multiplicateur	52	146 201	22	65	201 860	42
Total	128	675 522	100 %	114	481 699	100 %

Source : Secrétariat du GPE, sur la base des données des rapports sur l'avancement et de fin d'exécution des agents partenaires.

Note : Le nombre d'enseignants formés dans le cadre des financements accélérés COVID-19 du GPE dans ce tableau ne correspond pas au nombre indiqué dans l'encadré 3.4 pour les raisons suivantes : 1) le nombre d'enseignants formés dans ce tableau fait référence au nombre d'enseignants formés en un an au cours des exercices 2022 et 2023, ne couvrant pas toute la période de financement pour certains financements, 2) le nombre d'enseignants indiqué dans ce tableau utilise le nombre le plus élevé déclaré parmi les indicateurs qui rendent compte du nombre d'enseignants formés pour éviter le double comptage, et 3) concernant les sept financements qui n'ont pas donné lieu à un rapport de fin d'exécution, le nombre d'enseignants formés dans ce tableau est tiré du dernier rapport sur l'avancement.

TABLEAU G.3.

Nombre de salles de classe construites ou réhabilitées durant l'exercice 2022 et l'exercice 2023

Type de financement	Ex. 2022			Ex. 2023		
	Nombre de financements déclarés	Nombre de salles de classe construites	Proportion de salles de classe construites	Nombre de financements déclarés	Nombre de salles de classe construites	Proportion de salles de classe construites
Financement accéléré	11	6 206	73	10	1 070	16
Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et fonds à effet multiplicateur	32	2 299	27	40	5 594	84
Total	43	8 505	100 %	50	6 664	100 %

Source : Secrétariat du GPE, sur la base des données des rapports sur l'avancement et de fin d'exécution des agents partenaires.

ANNEXE H

MÉTHODOLOGIE POUR DÉTERMINER LE NOMBRE D'ÉLÈVES QUI BÉNÉFICIENT DES FINANCEMENTS DU GPE

Les élèves qui bénéficient des financements du GPE comprennent les bénéficiaires en âge d'être scolarisés (du préscolaire au deuxième cycle de l'enseignement secondaire), ainsi que les élèves adolescents et adultes au-delà de l'âge scolaire qui ont bénéficié d'activités éducatives non formelles¹. Les nombres présentés dans cette partie sont basés sur le nombre d'élèves bénéficiaires de chaque financement, comme indiqué dans les rapports d'avancement et de fin d'exécution soumis par les agents partenaires². L'analyse porte sur les financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, les financements au titre du fonds à effet multiplicateur, les financements accélérés ordinaires et les financements accélérés COVID-19 du GPE en cours à un moment donné pendant l'exercice 2023, et pour lesquels un rapport a été soumis au cours du même exercice, indiquant le nombre applicable. Le nombre cumulatif d'enfants bénéficiaires a également été mis à jour pour les sept financements qui ont été clôturés avant l'exercice 2023, en utilisant le rapport de fin d'exécution soumis au cours de l'exercice 2023.

Le nombre d'élèves bénéficiaires n'est pas tout à fait proportionnel au montant du financement. Les interventions soutenues par les financements sont différentes et donc, les coûts unitaires et la méthodologie utilisée pour dénombrer les bénéficiaires (laquelle est définie par chaque agent partenaire) diffèrent eux aussi. Parmi les exemples d'interventions qui sont pris en compte dans ce nombre figurent la construction d'écoles, la distribution de matériels d'apprentissage, l'alimentation scolaire et les transferts monétaires.

Les agents partenaires déclarent le nombre total d'élèves bénéficiaires depuis le début de chaque financement. Étant donné que le Secrétariat a commencé à recueillir ces chiffres au cours de l'exercice 2022, pour les financements qui ont démarré avant l'exercice 2022, il effectue l'un ou l'autre des calculs suivants pour estimer le nombre d'élèves bénéficiaires durant l'exercice 2022. En ce qui concerne les financements qui ont soumis un rapport contenant ces chiffres au cours de l'exercice 2021, le Secrétariat a soustrait le nombre total de bénéficiaires déclarés en 2021 à celui de 2022. Concernant les financements qui n'ont soumis aucun rapport au cours de l'exercice 2021, le Secrétariat a calculé au prorata le nombre de bénéficiaires à partir du nombre total déclaré. Pour les cofinancements, le Secrétariat a calculé au prorata le nombre de bénéficiaires en fonction de la proportion de la contribution financière du GPE au programme cofinancé.

Pour les pays partenaires bénéficiant de plus d'un type de financement de mise en œuvre au cours de l'exercice 2023 (par exemple, du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et du financement accéléré COVID-19 du GPE), les mêmes enfants peuvent être comptabilisés comme bénéficiaires de différentes interventions soutenues par des financements différents. Pour les financements accélérés COVID-19 du GPE, il se peut qu'un financement comporte plus d'un indicateur de suivi du nombre d'élèves bénéficiaires. Dans ces cas de figure, le Secrétariat a utilisé le nombre le plus élevé ayant été déclaré parmi ces indicateurs pour éviter de compter deux fois des enfants qui bénéficient d'interventions différentes soutenues par un même financement accéléré COVID-19 du GPE.

¹ Seulement deux financements ont déclaré le nombre de bénéficiaires au-delà de l'âge scolaire pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

² Les agents partenaires sont tenus de déclarer ce nombre dans le cas des financements qui ont été approuvés en vertu du modèle opérationnel du GPE 2025. Pour les financements approuvés dans le cadre du modèle opérationnel du GPE 2020, à l'exception des financements accélérés COVID-19 du GPE, les agents partenaires déclarent ce nombre uniquement s'ils en font le suivi dans le cadre de leur travail habituel de suivi des financements.



ANNEXE I

NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DES FINANCEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU GPE

TABLEAU I.1.

Nombre d'enfants qui bénéficient de financements de mise en œuvre du GPE depuis le début du plan stratégique GPE 2025

Type de financement	non-PPFC		PPFC		Global		
	Nombre de financements déclarés	Nombre d'enfants bénéficiaires	Nombre de financements déclarés	Nombre d'enfants bénéficiaires	Nombre de financements déclarés	Nombre d'enfants bénéficiaires	Proportion d'enfants bénéficiaires
Financement accéléré	2	239 078	15	4 449 474	17	4 688 552	2,1
Financement accéléré (COVID-19)	29	57 698 335	35	127 480 692	64	185 170 027	81,6
Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et fonds à effet multiplicateur	29	5 683 266	33	31 231 533	62	36 914 799	16,3
Total	60	63 611 679	83	163 161 699	143	226 773 378	100 %

Source : Secrétariat du GPE, sur la base des données des rapports sur l'avancement et de fin d'exécution des agents partenaires.

Note : Les nombres atteints par les financements accélérés COVID-19 du GPE ne correspondant pas aux nombres indiqués dans l'encadré 3.4 relatifs aux résultats obtenus par ces financements pour les raisons suivantes : 1) le nombre d'enfants bénéficiaires indiqué dans ce tableau utilise le nombre le plus élevé déclaré entre les indicateurs utilisés pour rendre compte du nombre d'enfants bénéficiaires de plusieurs activités, afin d'éviter le double comptage, et 2) concernant les sept financements qui n'ont pas donné lieu à un rapport de fin d'exécution, ce tableau utilise le nombre d'enfants bénéficiaires tiré du dernier rapport sur l'avancement, tandis que l'encadré 3.4 n'utilise que les rapports de fin d'exécution comme source. Voir l'annexe H pour obtenir plus d'informations détaillées sur la méthodologie utilisée pour établir le nombre d'enfants qui bénéficient de financements du GPE.

TABLEAU I.2.

Nombre de filles qui bénéficient de financements de mise en œuvre depuis le début du plan stratégique GPE 2025

Type de financement	non-PPFC		PPFC		Global		
	Nombre de financements déclarés	Nombre d'enfants bénéficiaires	Nombre de financements déclarés	Nombre d'enfants bénéficiaires	Nombre de financements déclarés	Nombre d'enfants bénéficiaires	Proportion d'enfants bénéficiaires
Financement accéléré	2	131 989	15	2 107 948	17	2 239 937	2,5
Financement accéléré (COVID-19)	24	23 225 533	33	54 384 461	57	77 609 994	85,1
Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et fonds à effet multiplicateur	26	2 444 729	30	8 886 957	56	11 331 686	12,4
Total	52	25 802 251	78	65 379 366	130	91 181 617	100 %

Source : Secrétariat du GPE, sur la base des données des rapports sur l'avancement et de fin d'exécution des agents partenaires.